Légende

Type de zone

- Zone UA
- Zone UE
- Zone UL
- Zone UX
- Zone 1AU
- Zone 1AUe
- Zone A
- Secteur Ap
- Zone N

Cadastre

- Bâti
- Parcelle

Prescriptions spécifiques

- Site faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé délimité au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Numéro — Element de patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Numéro — Element de patrimoine végétal identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Commune de Couches

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°4.4

Eguilly, Origny, Les Foisons, Chalencey et le Château

Document approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du :

Echelle : 1/5000e

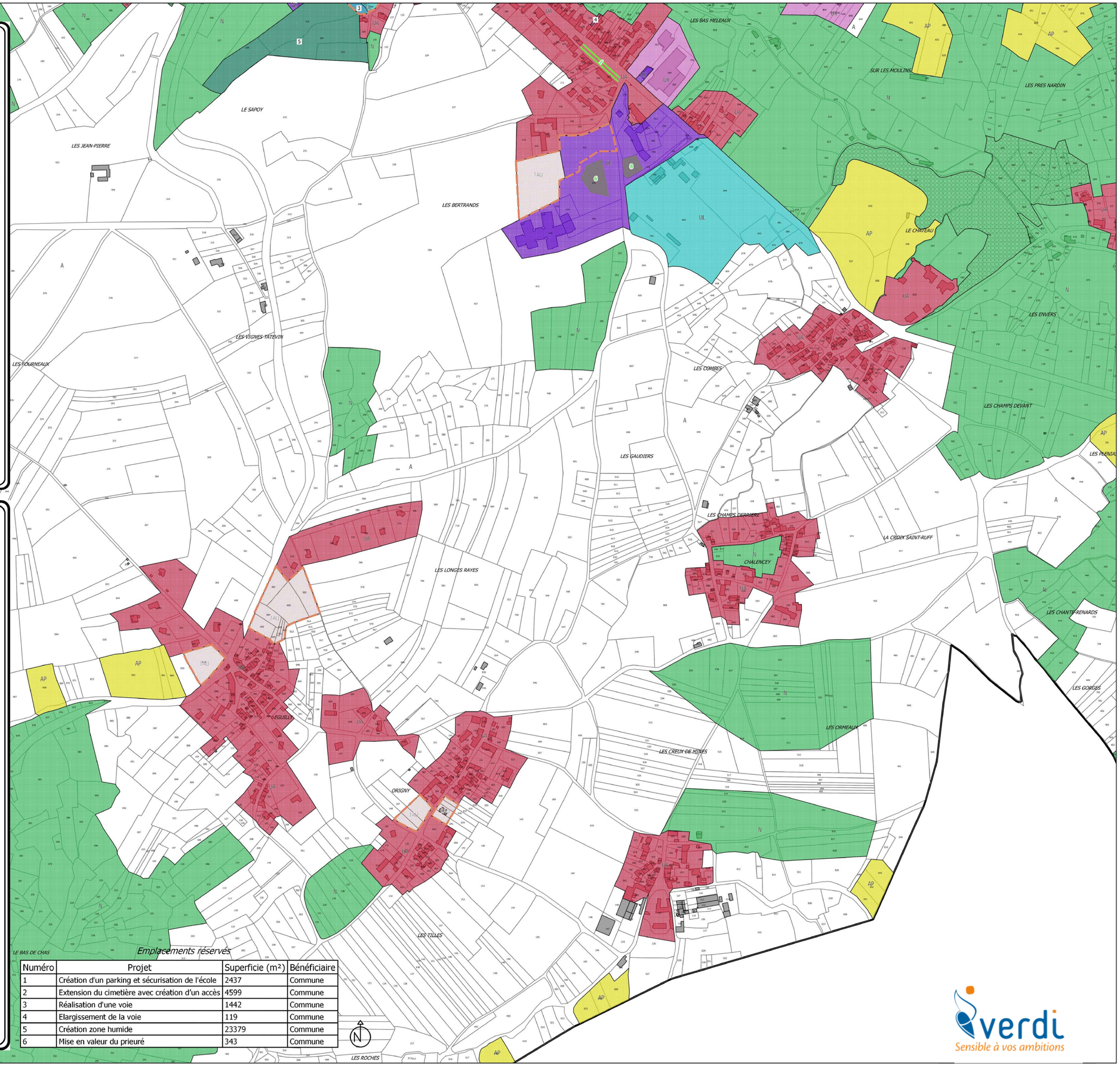

Emplacements réservés

Numéro	Projet	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un parking et sécurisation de l'école	2437	Commune
2	Extension du cimetière avec création d'un accès	4599	Commune
3	Réalisation d'une voie	1442	Commune
4	Elargissement de la voie	119	Commune
5	Création zone humide	23379	Commune
6	Mise en valeur du prieuré	343	Commune

verdi
Sensible à vos ambitions